



Programme de travail annuel 2016

de la Mission Opérationnelle Transfrontalière



Sommaire

Introduction	3
1. Première partie : appuyer et accompagner l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière	4
1.1 Mettre en réseau via les échanges, la capitalisation, la diffusion et le transfert de bonnes pratiques, et des événements spécifiques	4
1.2 Informer, communiquer, partager et diffuser la connaissance	6
1.3 Identifier les besoins, porter et relayer les préoccupations et les intérêts des territoires transfrontaliers vers le niveau national	8
1.4 Assistance opérationnelle à l'ingénierie territoriale de projets transfrontaliers	8
1.4.1 Expertises rémunérées	9
1.4.2 Bons-à-tirer	10
2. Deuxième partie : aider à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles territoriales	10
2.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014-2020	10
2.1.1 Dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français	10
2.1.2 Coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014-2020	12
2.1.3 Questions liées aux outils de gouvernance, en particulier au groupement européen de coopération territoriale (GECT) dans la nouvelle période de programmation	12
2.1.4 Contribution à la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions européennes et transfrontalières	12
2.2 Organiser et coordonner l'observation des territoires transfrontaliers à l'échelle européenne ...	13
2.3 Répondre à des besoins d'études stratégiques	13
2.4 Assurer une veille thématique en continu et enrichir le portefeuille des thématiques	14
3. Troisième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international	16
3.1 Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, capitalisation	16
3.1.1 Projets européens	16
3.1.2 Partenariat dans le cadre de la Plateforme de Budapest	17
3.1.3 Réflexions sur les métropoles transfrontalières	17
3.1.4 Plateforme des GECT du Comité des Régions	18
3.1.5 Participation au réseau TEIN (des Euro-instituts) dans le cadre de leurs échanges	18
3.2 Représenter les intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière à l'échelle européenne 18	
3.2.1 Partenariat avec la Conférence européenne des réseaux de villes transfrontaliers et interrégionaux (CECICN)	18
3.2.2 Alliance stratégique avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)	18
3.2.3 Coopération avec les institutions européennes	18
3.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.)	19
3.3.1 Outre-mer	19
3.3.2 Ouverture internationale	20

Introduction

Le programme de travail 2016 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) s'inscrit dans le cadre du programme triennal 2015-2017, il se décline sous forme d'actions concrètes, réparties en fonction des différentes missions et métiers de la MOT.

Le contexte de cette année est particulier :

Au niveau national

- L'entrée en vigueur des lois de réforme territoriale de la France, l'émergence du couple Région-Métropole, les nouvelles compétences instaurées dans le cadre des lois Maptam¹ et NOTRe², la nouvelle carte des régions, la réforme de l'action territoriale de l'Etat.
- Le besoin renforcé, en contexte de crise économique, de l'investissement public, notamment dans les territoires à enjeux que sont les territoires transfrontaliers.

Au niveau européen

- La mise en œuvre opérationnelle de la période de programmation européenne 2014-2020 à travers les appels à projets des programmes de coopération territoriale européenne.
- La « Cross-border review » menée par la Commission européenne (consultation publique sur les obstacles à la coopération, groupe d'experts etc.).
- Les apports de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2015 (reconnaissance politique du fait urbain transfrontalier, du besoin d'une implication des Etats et de la Commission européenne dans l'observation (lancement d'un projet pilote par la DG REGIO) ; perspective à l'horizon 2020 d'un nouvel outil juridique européen pour les territoires transfrontaliers, sur lequel la MOT a assisté le Grand-Duché du Luxembourg) et le relais à prendre par les présidences néerlandaise (premier semestre 2016) et slovaque (2^e semestre), notamment dans le cadre du séminaire du 17 mars sur la coopération transfrontalière organisé par les provinces néerlandaises (dont le Limbourg, membre de la MOT, en chef de file).
- La crise des migrants et les menaces terroristes qui questionnent plus que jamais le rôle dévolu aux frontières et nécessitent une meilleure coopération entre Etats pour faire face à ces nouveaux défis sans remettre en cause la libre circulation et l'intégration transfrontalière.

¹ Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² Nouvelle organisation territoriale de la République

1. Première partie : appuyer et accompagner l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière

1.1 Mettre en réseau via les échanges, la capitalisation, la diffusion et le transfert de bonnes pratiques, et des événements spécifiques

L'amélioration des pratiques de coopération transfrontalière dans tous les domaines thématiques ou territoriaux, et sur toutes les frontières, est l'un des axes de travail essentiels de la MOT. Les outils de mise en réseau et de diffusion des bonnes pratiques sont multiples et ont été enrichis ces dernières années ; ils sont régulièrement évalués via des enquêtes de satisfaction. Outre le site internet de la MOT et les différentes publications (cf. 1.2), la mise en réseau passe par l'organisation de séminaires, réunions, événements. L'année 2016 verra la poursuite de la mise à jour du site internet (dont un important travail de traduction), la mise en place d'une plateforme interactive/forum d'échanges relatif aux obstacles à la coopération.

Identifier les obstacles, faire remonter les besoins et échanger sur les solutions et bonnes pratiques : créer et animer un forum interactif dédiés aux membres de la MOT (adhérents, Etat, Caisse des Dépôts)

En 2015, la MOT a lancé le processus de mise en place d'un forum en ligne permettant à chacun de ses membres de lancer des sujets de discussion. Ce forum **interactif avec le réseau sera un outil hébergé sur le site de la MOT et pourra être opérationnel à l'automne 2016. Il sera axé sur l'identification d'obstacles transfrontaliers, la recherche et le partage de solutions** qui répondent à une demande des territoires.

Une proposition de fonctionnement pour le forum sera adressée aux membres du réseau au mois de février, les remarques des adhérents sont attendues pour la mi-mars. Ceux-ci vont pouvoir exprimer leurs attentes et besoins sur les fonctionnalités et la structuration de l'outil. A terme, le forum doit leur permettre d'ouvrir des sujets de discussion, de se mettre en contact avec d'autres membres du réseau MOT, d'échanger des bonnes pratiques, de surmonter les obstacles à la coopération transfrontalière et de faire remonter d'éventuels besoins pour un appui national ou européen à la résolution d'obstacles qui s'avèreraient récurrents.

Mobiliser les savoir-faire transfrontaliers : la Plateforme des techniciens

La MOT poursuivra en 2016 la tenue de deux réunions de la plateforme des techniciens. Une présentation de l'avancement du projet de forum sera présentée à la première plateforme en mai 2016. La plateforme de techniciens pourra cette année porter sur les besoins de formation en termes de coopération transfrontalière, et la capitalisation autour des obstacles et de leur résolution (par frontière, au niveau national, au niveau européen etc.).

Conférence du 27 février 2016

L'ouvrage « La coopération territoriale en Europe, une perspective historique », réalisé en 2015 pour la Commission européenne, sera présenté au mois de février par ses auteurs, dont la MOT, en présence de la DG REGIO, dans le cadre de l'exposition « Frontières » du **Musée national de l'Histoire de l'Immigration** à Paris. Dans une actualité où la frontière est souvent associée aux questions de sécurité et de contrôle, l'objectif est de débattre des enjeux de la coopération transfrontalière au bénéfice des territoires frontaliers et de leurs habitants.

Conférence-débat 2016

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, qui se tiendra les 24 et 25 mai 2016 à Paris au **Musée national de l'Histoire de l'Immigration**, aura lieu une conférence-débat « La frontière : une ressource pour les habitants des territoires frontaliers ».

Créer et développer des synergies sur les questions transfrontalières entre réseaux nationaux de différents secteurs

Le partenariat entre la **MOT et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)** est important pour nos deux organisations car les dynamiques urbaines à l'œuvre sur les territoires transfrontaliers nécessitent un croisement des compétences et des acteurs de nos deux réseaux. L'année 2016 s'attachera notamment aux partenariats entre régions et réseaux régionaux d'agences, à un travail spécifique à la transformation de certaines agences en agences transfrontalières, à une collaboration autour d'une publication commune, dans la suite de celle de 2015 sur les « Systèmes territoriaux régionaux » et enfin sur la conception et la participation à un atelier transfrontalier lors des rencontres nationales des agences d'urbanisme le 6 octobre 2016 à San Sébastien. Une réunion spécifique avec les agences d'urbanisme frontalières est projetée pour aborder les questions relatives à l'observation statistique, au rôle des agences en tant qu'outil d'ingénierie au service des projets de territoire transfrontalier, notamment sur les questions relatives à la planification spatiale en zone frontalière, au logement et au foncier.

La MOT collabore avec les Parcs naturels régionaux dans le cadre du partenariat **MOT-Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) ainsi qu'avec les Parcs nationaux (PN)** sur les besoins d'ingénierie territoriale spécifiques pour les 10 PNR et les 4 PN concernés frontaliers, et le développement de réseaux européens. L'année 2016 portera notamment sur la possibilité de construire un projet européen avec ce type d'espaces (en lien avec le programme « Transboundary Parks » d'EUROPARC ou dans le cadre d'un projet Interreg Espace Alpin) et de les assister dans leur réflexion sur le fonctionnement de leur structuration transfrontalière, notamment quand ils sont constitués en GECT. La MOT propose de réaliser une carte européenne des espaces naturels transfrontaliers qui pourrait être valorisée auprès des institutions concernées.

Suite à la présentation de la MOT en octobre 2015 de ses travaux lors d'une réunion de l'**Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP)**, un partenariat avec cette structure pourrait être envisagé, notamment sur la question de la prise en compte des espaces ruraux frontaliers dans les politiques nationales et européennes.

Dans le cadre de ses échanges avec **France Urbaine**, la MOT participera en 2016 aux réunions régulières relatives aux pôles métropolitains. Un regard sera notamment porté sur leur rôle structurant dans les vastes ensembles régionaux issus de la réforme territoriale. Elle organisera avec France Urbaine un séminaire relatif à la structuration métropolitaine articulée au transfrontalier dans les nouveaux grands ensembles régionaux en prenant l'exemple de la région ACAL, en associant les pôles métropolitains concernés, les agences d'urbanisme, la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, le réseau IMeG³, le Bundesinstitut für Bau, Stadt und Raumforschung (BBSR, Allemagne) et le CGET. Les autres pôles métropolitains frontaliers seront conviés. **(2^{ème} semestre 2016)**.

La MOT intensifiera sa relation avec l'**Assemblée des Communautés de France (AdCF)** notamment à la faveur d'une participation à la convention nationale qui se tiendra à Strasbourg du 12 au 14 octobre 2016.

³ Initiativkreis Metropolitane Grenzregionen - cercle d'initiative des régions métropolitaines transfrontalières

L'année 2016 verra également l'intensification de la relation avec l'**Association des Régions de France (ARF)** dans sa nouvelle gouvernance et dans le contexte des nouvelles grandes régions dotées de nouvelles compétences (enjeu de l'articulation multiniveaux avec les départements et les territoires frontaliers infra). Les régions sont notamment en charge de l'élaboration de leur SRDEII⁴ et de leur SRADDET⁵. La MOT veillera à la prise en compte du transfrontalier dans ces schémas.

Un partenariat avec l'**Assemblée des Départements de France (ADF)** sera mis en place (enjeux des schémas départementaux de services publics, de l'ingénierie territoriale etc.). Les schémas de services publics peuvent être l'occasion de mutualiser certains services via la coopération transfrontalière.

Un séminaire est également envisagé entre les **associations de collectivités (FNAU, GART⁶, France Urbaine, AdCF etc.)**, situées dans les mêmes locaux dans la rue Joubert à Paris, et la MOT, afin de permettre une plus grande transversalité dans la prise en compte des problématiques transfrontalières dans le champ d'intervention de ces structures.

1.2 Informer, communiquer, partager et diffuser la connaissance

Cette action reste essentielle et répond au besoin d'information sur les questions transfrontalières, souvent peu accessibles aux acteurs de la coopération, le sujet étant technique et complexe. La MOT va poursuivre sa diffusion des informations complètes sur l'ensemble des frontières françaises aux publics concernés, de façon régulière et par des moyens diversifiés.

Poursuite des actions permanentes de communication de la MOT et amélioration de l'offre en 2016.

- **L'animation du site Internet www.espaces-transfrontaliers.eu : centre de ressources sur la coopération transfrontalière** (plus de 200 visites par jour et 663 pages vues/jour). L'année 2016 permettra de mettre à niveau la version anglaise du site par rapport aux mises à jour qui ont été effectuées depuis 2 ans sur la version française (notamment dans les ressources, les thèmes et territoires), tout en continuant les mises à jour régulières grâce à un nouveau dispositif de suivi au sein de l'équipe technique.
- **L' "Espace membres" du site MOT** : informations sur les instances et événements du réseau, documentation technique et juridique dédiée aux adhérents, supports des groupes de travail, etc.
Pour l'année 2016, l'objectif est la mise en ligne des études réalisées par la MOT (près de 70 études seront mises en ligne sur un total de 90 études réalisées) **avec un accès différencié entre le grand public d'une part et les adhérents, les services de la Caisse des Dépôts et de l'Etat d'autre part.**
L'année 2016 verra également la mise à jour intégrale du fonds juridique mis à disposition des membres.
- **La diffusion de revues de presse** bi-mensuelles au réseau sur l'actualité de la coopération transfrontalière sur toutes les frontières françaises ; mise en ligne en accès réservé d'une base de données des articles.
Pour l'année 2016 un suivi particulier des conséquences des contrôles renforcés aux frontières sur la mobilité transfrontalière et le fonctionnement des territoires transfrontaliers sera effectué.

⁴ Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

⁵ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

⁶ Groupement des autorités responsables de transport

- Exploitation des informations relatives au transfrontalier issues du **Portail Diplomatie de la communauté transfrontalière** (MAEDI⁷) dans les ressources de la MOT (notamment les fiches du site Internet), et inversement diffusion des newsletters de la MOT dans le Portail spécifiquement à la communauté « Coopérations transfrontalières ».
- **Réalisation de 10 newsletters par an "L'actualité transfrontalière"** (10 numéros français, 10 numéros anglais), diffusée à 6500 contacts en Europe.
- **Meilleur référencement du centre de documentation** de la MOT. En 2015, suite à la communication réalisée en juillet lors du lancement du portail, les premières statistiques de consultation sont très positives, avec entre septembre et décembre 2015, une moyenne de 778 visites mensuelles enregistrées. En 2016, la MOT réalisera une nouvelle action de communication sur le portail en juillet, elle nouera des contacts et partenariats (avec stratégies d'alliance si nécessaire) avec d'autres centres de documentation français (UMS RIATE, CGET⁸, Caisse des Dépôts...), et elle tentera également d'en identifier d'autres. La MOT poursuivra ses contacts avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche afin de rendre son centre de ressources et de documentation plus visible et mieux référencé.
- **Meilleure valorisation des publications de la MOT** au niveau national et européen (envoi systématique des productions MOT, notamment au centre de documentation du Comité des Régions et de la Commission européenne).
- **Valorisation et mise à jour des cartes** réalisées dans le cadre de l'ouvrage sur les 25 ans de la Coopération Territoriale Européenne sur le site de la MOT auprès d'autres Etats européens.
- **Réalisation d'un poster** mettant à jour les projets de territoire transfrontaliers, les conventions et structures de gouvernance existantes en Europe.
- **Bouquet d'expériences Mairie-conseils** : Mairie-conseils est un service d'intérêt général de la Caisse des Dépôts créé en 1989 afin d'informer et accompagner les élus communaux et intercommunaux. Le partenariat lancé en 2015 entre le site de la MOT et celui de Mairie-conseils porte sur la valorisation d'expériences transfrontalières locales innovantes, dans la rubrique "Bouquet d'expériences" du site de Mairie-conseils. Deux bouquets d'expériences transfrontalières ont ainsi été diffusés en 2015, fréquence qui passera à quatre en 2016.
<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/Page/ExperiencesDesTerritoires>
- **Diffusion de Localtis** : l'année 2016 verra la mise en place d'une campagne d'adhésion à Localtis auprès des membres de la MOT ; puis l'étude de la possibilité de mettre en ligne un fil d'actualité de Localtis sur la page d'accueil du site de la MOT, sur des sujets intéressants les territoires frontaliers.
- Création et publication d'une **nouvelle plaquette de communication** sur les enjeux de la coopération pour les territoires transfrontaliers et de présentation de la MOT (avec ses services dédiés aux adhérents). La dernière remontait à 2011.

⁷ Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

⁸ Commissariat général à l'égalité des territoires

1.3 Identifier les besoins, porter et relayer les préoccupations et les intérêts des territoires transfrontaliers vers le niveau national

Dans son rôle de représentation et de défense des intérêts des territoires transfrontaliers, **la MOT poursuit en 2016 son action de relais vers le niveau national et européen des besoins identifiés dans le cadre des activités du réseau**. Le réseau sera consulté sur des projets législatifs au niveau national pouvant concerner les territoires transfrontaliers.

La représentation des intérêts passe notamment par le contact permanent qu'entretient la MOT avec **le CGET, et les différents ministères français** (services techniques et cabinets), qu'ils soient ou non financeurs directs de la structure⁹.

Les territoires transfrontaliers concentrent une diversité et une imbrication de thématiques dont les enjeux renvoient à un éventail d'acteurs sectoriels requérant une coordination interministérielle renforcée dans la gestion de leur suivi. Ce constat renvoie à un travail en interne au CGET sur la diffusion de l'information et de la promotion des questions transfrontalières, une sensibilisation des nouvelles équipes, parallèlement à la construction d'un partenariat plus interministériel. Il implique également un travail de diffusion plus important auprès des SGAR et des services déconcentrés de l'Etat (DREAL¹⁰ etc.) des travaux et productions de la MOT.

L'année 2016 verra une plus grande articulation avec les différentes grandes directions du CGET (notamment la DDCT¹¹ et la DST¹²) à la faveur de plusieurs réunions permettant une approche systématique croisant territoires, thématiques et dispositifs. Sera également organisé un « jeudi du CGET » où la Mission Affaires Européenne du CGET abordera le transfrontalier ainsi que la Coopération Territoriale Européenne.

La MOT poursuivra également des actions partenariales avec le **groupe d'études « zones et travailleurs transfrontaliers » rassemblant des députés frontaliers à l'Assemblée nationale**, présidé par le député national, Philip Cordery, vice-président de la MOT, via le dialogue déjà engagé sur les projets de lois en cours et sur les amendements à y apporter en faveur d'un meilleur fonctionnement des territoires transfrontaliers. Le groupe d'études accueillera notamment la conférence BIG (cf. 3.3.2). Une approche similaire doit également se mettre en place pour un renforcement des relations avec le Sénat (rencontre de différents sénateurs concernés afin d'organiser un relais sur les actualités législatives). **L'année 2016 verra un ciblage plus actif** de certains députés frontaliers (entretiens) afin de les sensibiliser et de s'appuyer sur leur vision stratégique. La démarche sera également faite pour les sénateurs.

1.4 Assistance opérationnelle à l'ingénierie territoriale de projets transfrontaliers

La MOT est experte de l'ingénierie territoriale transfrontalière. Elle se voit confier **la réalisation d'études et d'expertises** diverses, éventuellement dans le cadre d'une mise en concurrence préalable.

La pratique de ces expertises d'ingénierie territoriale est fondamentale, elles permettent une actualisation du savoir-faire technique de la MOT et une connaissance in vivo des territoires, un renouveau dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen et une reconnaissance de la part des partenaires locaux.

⁹ Dans le cas d'une saisine particulièrement stratégique d'un membre du réseau, la MOT est en capacité de favoriser un contact direct entre le niveau local et l'administration centrale concernée

¹⁰ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

¹¹ Direction du développement des capacités des territoires

¹² Direction des stratégies territoriales

1.4.1 Expertises rémunérées

Depuis sa création, la MOT a réalisé plus de 90 études rémunérées. Afin de souligner la différence entre la MOT, outil public, et les bureaux d'études privés, la MOT se concentre sur des sujets ciblés et à haute valeur ajoutée technique transfrontalière, ou sur des territoires transfrontaliers ayant encore peu fait l'objet d'investigations. **La pratique des expertises d'ingénierie territoriale est fondamentale pour la MOT. Elle lui permet de mettre à jour en permanence son savoir-faire technique et sa connaissance des territoires et d'être en pointe dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen.**

Pour l'année 2016, la MOT mènera les expertises mentionnées ci-après, ce qui ne préjuge pas d'autres études et contrats susceptibles d'être réalisés en fonction des opportunités qui se présenteraient. La diversité des commanditaires et leurs différentes échelles montre bien la dimension multiniveaux de l'outil MOT.

Sur les frontières françaises

- Une étude sur la réalisation du Schéma Directeur Transfrontalier de la Grande Région, dans le cadre d'une équipe commune avec les agences d'urbanisme de Lorraine nord, Nancy, Metz et l'Université de Kaiserslautern (maitre d'ouvrage : **Grand-Duché du Luxembourg**).
- Une étude sur la structuration juridique de l'exploitation d'un bac fluvial sur le fleuve Maroni entre Saint Laurent du Maroni et Albina (Suriname) (maître d'ouvrage : **Collectivité territoriale de Guyane**).
- Un accompagnement d'EGIS, dans des démarches prospectives relatives à la mobilité transfrontalière (maitre d'ouvrage : **EGIS**).
- Assistance technique portant sur l'accompagnement de l'Office des Transports de la Corse et de son partenaire la région autonome de Sardaigne dans la mise en œuvre de liaisons maritimes hivernales de fret et de passagers entre la Corse et la Sardaigne, (Maître d'ouvrage : **Office des Transports de la Corse**)
- Accompagnement méthodologique de la Métropole Européenne de Lille dans les étapes menant à la délibération pour la mise en place du Schéma de Coopération Transfrontalière (maître d'ouvrage : **Métropole européenne de Lille**)
- Préparation du SRADDT Nord-Pas de Calais Picardie dans le cadre d'une équipe commune avec ACADIE (maître d'ouvrage : **Région Nord Pas de Calais Picardie**) à confirmer.
- Etude permettant de mieux connaître les besoins et les leviers d'action pour développer l'économie des territoires français des Caraïbes via l'accroissement des échanges transfrontaliers (logistique et transport), (maître d'ouvrage : **cluster GAT Caraïbes**) à confirmer.
- Etude visant à accompagner la Principauté d'Andorre dans la relance de sa politique de coopération transfrontalière multiniveau (Maître d'ouvrage : **Ambassade d'Andorre**), à confirmer

Au niveau européen et international

- Mission d'appui aux acteurs burkinabés, maliens et nigériens de la coopération, dans le cadre du projet « Appui à la coopération transfrontalière au Sahel » (dit « ACTS ») (maître d'ouvrage : **Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International**) à confirmer.

1.4.2 Bons-à-tirer

L'ingénierie territoriale de la MOT en transfrontalier se manifeste également par le **système de « bons-à-tirer »**, l'équivalent d'une journée de travail de l'équipe technique dont peut bénéficier annuellement sur demande chaque membre de la MOT (personnes morales aux frontières françaises). La MOT a réalisé 60 BAT depuis la mise en œuvre de ce service en 2011, il s'avère être un véritable succès plébiscité par les territoires. Cette prestation qui vise à répondre au plus près aux attentes des membres MOT dans le cadre de leur adhésion concernera tout autant la rédaction de notes techniques et juridiques sur une grande diversité de thématiques, l'intervention dans le cadre d'événements locaux, l'accompagnement d'un adhérent dans le cadre du suivi administratif d'un dossier. **Ces « bons à tirer » feront en 2016 l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de la MOT avec possibilité de télécharger les notes complètes uniquement pour les membres.**

Exemples de « bon-à-tirer » : début 2016, BAT en cours pour la Métropole Européenne de Lille et l'Eurométropole de Strasbourg portant sur l'élaboration du Schéma de coopération transfrontalière (introduit par la loi Maptam) ou un autre portant sur mise en place d'une ligne de bus entre Hendaye et Irun (pour l'Agglomération Sud Pays basque).

2. Deuxième partie : aider à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles territoriales

La MOT poursuit son action d'aide aux Etats, Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe, à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et sectorielles, et à les placer dans une perspective européenne.

En 2016, dans le contexte particulier de l'entrée en vigueur de la réforme territoriale française, il s'agit de veiller à ce que la problématique transfrontalière soit bien prise en compte par les services déconcentrés de l'Etat, réorganisés selon les nouveaux territoires régionaux, ainsi que par les Régions elles-mêmes et les autres collectivités, dont les compétences sont recomposées par les lois Maptam et NOTRe, avec un impact important sur les différentes thématiques de la coopération transfrontalière. La stratégie territoriale qui devra être repensée à l'intérieur de ces grands ensembles fera l'objet d'une veille active de la MOT et de propositions.

2.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014-2020

2.1.1 Dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français

Dans le contexte français, le dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français (développement et coopération) est en cours de définition. Une mise en réseau des services déconcentrés de l'Etat, des services diplomatiques, et des collectivités est engagée sur la frontière franco-espagnole par la Préfecture de région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Afin d'assurer la cohérence des actions, et la coordination des acteurs, il est souhaitable qu'un tel dispositif puisse être mis en place sur chaque frontière. La MOT y contribuera, aux côtés du Ministère de l'Intérieur, du CGET et du MAEDI.

Dans le cadre français, la MOT contribuera en 2016 aux travaux en fonction du calendrier des prises de décision (notamment processus de décentralisation et de réforme territoriale), et en tant que de besoin, à la préparation de comités de pilotage interministériels ou de réunions interservices sur les questions transfrontalières.

Elle attachera une importance particulière à la réflexion à mener sur la coordination des **services préfectoraux, des services déconcentrés des ministères concernés, et des réseaux diplomatiques** sans oublier **les Direction Régionales de la Caisse des Dépôts**. Elle approfondira ses relations avec le Ministère de l'Intérieur notamment dans le cadre de la diffusion des Directives Nationales d'Orientation fixant les recommandations pour les services déconcentrés de l'Etat dans les nouvelles entités régionales et dans la mise en place des conseillers diplomatiques placés au service des Préfets de région. Elle participera à des réunions des nouveaux SGAR des grandes régions frontalières et à celles des commissaires de massif concernés. Notons d'ores et déjà le Comité d'Administration Régionale Bourgogne Franche Comté auquel elle participera au titre du suivi de la Stratégie Transfrontalière Arc jurassien en juillet 2016. La **formation** de ces publics est abordée au point 2.1.4.

Avec l'appui du CGET (cf. 1.3), il importera de poursuivre le travail commencé en 2015 (santé, outre-mer, transports, intérieur) pour construire avec chaque ministère un partenariat pérenne, afin que la dimension transfrontalière soit bien prise en compte dans leurs champs sectoriels :

Présence des ministères au bureau de la MOT, interlocuteurs techniques identifiés, accès effectif des administrations centrales et déconcentrées aux services de la MOT (accès à l'Espace membres etc.). S'agissant de la question de la levée des obstacles législatifs et réglementaires à la coopération, le travail réalisé entre 2013 et 2015 pour la Préfecture Nord Pas de Calais en partenariat avec les collectivités françaises et les autorités belges sur l'identification des obstacles et leur résolution organisationnelle, juridique et administrative (suite des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge de 2005/2007) constitue une démarche pilote, à transposer sur d'autres frontières. La MOT participera en 2016 à des **réunions avec les différents services du CGET** afin d'améliorer la prise en compte de la question transfrontalière au sein des différents pôles dans une logique transversale renforcée.

Elle poursuivra son appui au CGET dans le cadre de l'attention portée sur le **Nord Lorrain** (mission Préfet Mahé) comme terrain d'expérimentation d'une réflexion sur les solidarités inter-territoriales transfrontalières.

Concernant la Caisse des Dépôts, la MOT poursuivra ses interactions avec les différents services :

- **Assistance aux Directions Régionales** dans la mise à jour du volet transfrontalier de leur diagnostic territorial (données de contexte économique, institutionnel, projets structurants en cours).
- **Veille européenne sur les politiques et programmes**, ingénierie des fonds européens.
- **Veille territoriale** (instruments de veille et pratique permanente du terrain à travers les différentes missions de la MOT).
- Poursuite de l'aide à **l'identification de thèmes porteurs et de projets potentiels dans les zones frontalières**. Sur la base de l'enquête menée par la MOT à l'automne 2015, il s'agira d'exploiter l'ensemble des réponses (classées selon les 4 transitions) sur les besoins d'assistance en ingénierie et sur les besoins en matière d'investissement sur les projets structurants, en fonction du degré d'avancement et de maturation des projets recensés.
- Ingénierie territoriale transfrontalière, diagnostics, études sectorielles, montage juridique et financier de projet.
- **Poursuite en 2016 des liens initiés en 2015 avec les filiales de la Caisse des Dépôts** (EGIS, Transdev, Transammo etc.) dans le cadre de l'accompagnement stratégique global de leur positionnement transfrontalier, mais également d'expertises particulières (la MOT travaillant régulièrement avec des prestataires privés dans le cadre de ses expertises) et d'appels à projet divers.
- Lien avec **Caisse des Dépôts - Recherche** sur la problématique transfrontalière.

2.1.2 Coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014-2020

En 2016, la MOT poursuivra sa veille sur les programmes de coopération territoriale européenne et leur mise en œuvre, notamment ceux transfrontaliers de proximité, au travers de ses échanges avec ses adhérents.

La MOT participera aux travaux de suivi de l'accord de partenariat et sera associée dans le cadre d'Europ'Act tant au Groupe de Travail de la coopération territoriale européenne qu'à ceux liés aux objectifs thématiques.

2.1.3 Questions liées aux outils de gouvernance, en particulier au groupement européen de coopération territoriale (GECT) dans la nouvelle période de programmation

Cette action sera réalisée en collaboration avec les services ministériels (CGET, DGCL¹³ du Ministère de l'Intérieur et DAECT¹⁴ du MAEDI notamment). La MOT mènera une veille sur les conséquences du règlement approuvé en 2013 sur les GECT existants, au regard de la pratique et du cadre juridique français de la coopération transfrontalière. Cette veille concerne notamment les évolutions introduites par le nouveau règlement concernant les textes juridiques applicables aux personnels des GECT (possibilité pour un GECT ayant son siège en France d'employer du personnel à l'étranger avec un autre droit, sous réserve de validation par les Etats-membres concernés), ainsi que la possibilité désormais pour une structure d'être membre d'un GECT dont les missions ne rentrent pas toutes dans le champ de ses compétences (sous réserve de validation de l'Etat concerné). Actuellement, aucun GECT n'est encore concerné en France, mais les projets en cours pourraient introduire ces possibilités nouvelles (franco-italien, franco-surinamais, etc.). La MOT poursuivra en 2016 la mise à jour de la cartographie et le recensement des GECT existants, de leurs missions et de leurs stratégies, en lien avec les objectifs de la convention MOT/Comité des Régions. **Elle portera enfin une attention particulière aux GECT projets (GECT Hôpital de Cerdagne, GECT ESPON), constituant les structures d'appui à la mise en place de projets opérationnels transfrontaliers (également GECT en réflexion : transports Corse-Sardaigne, TER PACA/Monaco).**

2.1.4 Contribution à la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions européennes et transfrontalières

Le cadre de l'action transfrontalière des services de l'Etat et des collectivités est impacté par le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat en cours en France, ainsi que par les nouveaux dispositifs relatifs à la programmation européenne 2014-2020. Les besoins de compétences évoluent, tant au niveau territorial (fonction publique territoriale) qu'au niveau central et déconcentré (services de l'Etat, Caisse des Dépôts). La MOT assistera à leur demande ses adhérents et les services nationaux concernés (ministères, Caisse des Dépôts) dans la définition des contenus et des actions de formation à mettre en œuvre, et y interviendra en tant que de besoin.

S'agissant de la fonction publique d'Etat, la MOT a contribué ces dernières années, à la demande du Ministère de l'Intérieur, à des formations à la coopération transfrontalière de sous-préfets, et de préfets (dans le cadre du CHEMI¹⁵). En 2016, un partenariat pourrait être formalisé à cet égard avec le Ministère de l'Intérieur et envisagé avec d'autres ministères, vis-à-vis des cadres de leurs services déconcentrés.

¹³ Direction générale des collectivités locales

¹⁴ Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

¹⁵ Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur

Relativement à la formation des personnels de la fonction publique territoriale, la collaboration avec le **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**, membre de la MOT, est formalisée **sous la forme d'une convention**. L'année 2016 verra notamment l'envoi par le CNFPT, en articulation avec la MOT, d'un questionnaire aux collectivités frontalières, permettant d'évaluer les besoins et de définir des actions de formation. **Une formation à destination des « Directeurs Généraux des Services transfrontaliers » sera notamment organisée les 26 et 27 avril**. Des cadres de partenariat pourront être définis avec d'autres organismes de formation, comme l'ENA¹⁶ et l'INET¹⁷ avec lesquels la MOT est amenée à travailler plus ponctuellement. Les actions de formation pourraient être déclinées sur chaque frontière, en liaison avec les délégations régionales du CNFPT, les INSET¹⁸, les structures de formation spécialisées telles les Euro-instituts, quand ils existent. Une ouverture vers les pays voisins pourrait être recherchée, permettant des échanges sur les outils de coopération propres à chaque frontière, voire un benchmarking entre les politiques publiques menées.

2.2 Organiser et coordonner l'observation des territoires transfrontaliers à l'échelle européenne

Sur ce thème désormais reconnu comme un axe prioritaire par les Etats, dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil européen en 2015, et par la Commission européenne (présence de la DG REGIO aux Comités Stratégiques Transfrontaliers, atelier de la DG REGIO aux OPEN DAYS de 2015 sur cette question, réunion en septembre 2015 à Bruxelles avec différents instituts statistiques européens et la Commission européenne), la MOT poursuivra en 2016 sa contribution à la mise en place d'une coordination des démarches d'observation transfrontalière entre les différentes administrations de l'aménagement du territoire de la France et de ses pays voisins (démarche MORO¹⁹ en Allemagne etc.), et des instituts statistiques nationaux et régionaux correspondants.

En 2016, poursuite du rôle de secrétaire et d'animation du Comité stratégique transfrontalier (CST) de l'observation et appui du CGET pour celui du Groupe de travail technique (GTT) rassemblant les différents instituts statistiques. Elle assistera le CGET et l'INSEE²⁰ dans leur prise de position et leur candidature dans le cadre d'un appel à projet qui sera publié par la DG REGIO (Commission européenne) au printemps 2016 sur ce sujet. Ces travaux sont susceptibles d'alimenter le Groupe de travail technique.

Parallèlement, la MOT, en lien avec le CGET et les autres administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins, pourront déposer un projet au cours d'un appel à projet ESPON. Si le projet est retenu, il pourrait être suivi au sein du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation.

Enfin, au plan national, le rapport 2016 de l'observatoire des territoires portant sur l'emploi, la MOT contribuera à une prise en compte de la dimension transfrontalière de ce thème.

2.3 Répondre à des besoins d'études stratégiques

En liaison avec les besoins exprimés dans le cadre de la Plateforme des techniciens et par les ministères (cf. ci-dessus), certaines thématiques sont ou pourraient être explorées par la MOT.

En dehors de sa mission d'intérêt général qui fait l'objet de subventions dans le cadre de conventions d'objectifs, **la MOT peut se voir confier par le niveau central la réalisation d'études stratégiques et thématiques rémunérées** (prise en compte de la dimension transfrontalière dans telle politique publique), le cas échéant dans le cadre d'une mise en concurrence préalable (cf. 1.4).

¹⁶ Ecole Nationale d'Administration

¹⁷ Institut National des Etudes Territoriales

¹⁸ Institut national spécialisé d'études territoriales

¹⁹ Projet modèle d'aménagement du territoire

²⁰ Institut national de la statistique et des études économiques

2.4 Assurer une veille thématique en continu et enrichir le portefeuille des thématiques

La MOT mènera en 2016 une veille sur les thématiques prioritaires suivantes :

Développement économique transfrontalier/Emploi/Recherche innovation

Le projet sur le développement économique des territoires transfrontaliers (rôle des entreprises, conditions cadres à mettre en place pour y parvenir, lien avec l'emploi et la recherche-innovation etc.), cofinancé par le programme Europ'Act, a permis la tenue d'une conférence finale de restitution des travaux en 2015 et la publication de deux ouvrages de référence sur le sujet. En 2016, la MOT poursuivra sa veille-animation sur cette question exploratoire en poursuivant ses interactions avec les institutions concernées (Ministère de l'Emploi, Ministère de l'Economie), CCI France, APCMA²¹, France Stratégie, BPI France²², la BEI²³, Business France, le CNER²⁴, Pôle Emploi, l'AFPA²⁵ etc. Elle veillera à la diffusion de la connaissance sur ce sujet et poursuivra l'animation sur cette thématique clé.

Mobilités transfrontalières

La problématique des flux de travailleurs frontaliers et des autres flux est fondamentale pour le bon accompagnement du développement des territoires transfrontaliers. L'enjeu de la diversification par les transports collectifs de voyageurs des moyens de déplacement des populations frontalières, de plus en plus mobiles, est d'importance. Il s'agira de suivre l'amélioration et la prolongation des infrastructures (lignes de tramway et desserte ferroviaire, desserte fluviale du Maroni), la comparaison des modes d'organisation et d'investissement dans les transports publics dans les régions limitrophes, la réforme du code des transports et création d'autorités organisatrices de transports transfrontaliers (GECT). Les transports transfrontaliers, très structurants pour les territoires transfrontaliers, restent une des thématiques sur laquelle la MOT est sollicitée en continu depuis sa création. **L'innovation dans ce domaine sera également suivie notamment en partenariat avec les filiales de la Caisse des Dépôts (EGIS et Transdev sur des dossiers précis)**. Les actions se dérouleront en 2016 à la faveur des études opérationnelles en cours ou à venir, de bons-à-tirer et des notes produites pour les autorités compétentes.

Gouvernance des territoires transfrontaliers

Thématique très investie par la MOT depuis de nombreuses années, elle demeure un terrain d'investigation important, pour les territoires aux différentes échelles (espaces très locaux, agglomérations et métropoles transfrontalières, parcs, eurorégions etc.) notamment dans le contexte des lois de réforme territoriale concernant l'ensemble des échelles. Elle reste fondamentale car posant le cadre pour faire émerger une ingénierie de projets transfrontaliers. Elle est également reliée à l'enjeu d'implication citoyenne et de la société civile dans les différents projets de territoires. Le soutien par les programmes européens de coopération de cette dynamique, est prévu par le cadre 2014/2020 (ITI²⁶, développement local communautaire²⁷ etc.), mais pas nécessairement mis en œuvre, pourrait faire l'objet d'investigations.

²¹ Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

²² Banque publique d'investissement France

²³ Banque européenne d'investissement

²⁴ Fédération des agences de développement économique

²⁵ Association pour la formation professionnelle des adultes

²⁶ Investissements territoriaux intégrés (ITI)

²⁷ Développement local mené par des acteurs locaux (DLAL)

Métropoles et agglomérations transfrontalières

Cette thématique, suivie par la MOT depuis l'origine sera notamment poursuivie en lien avec le CGET, la FNAU, le réseau des Pôles métropolitains (cf. 1.1). Ce sujet sera notamment examiné au regard des conséquences de la réforme territoriale française (loi Maptam notamment **avec la mise en place du Schéma de Coopération Transfrontalière**). La MOT poursuivra notamment son travail de mise en relation des acteurs français avec les administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins (Luxembourg, Allemagne, Suisse, notamment), disposant de programmes métropolitains avec un volet transfrontalier et avec la DG REGIO. Cette thématique pourra d'ailleurs faire l'objet d'une réflexion en vue d'une réponse à un appel à projets de programme européen.

Logement et foncier

La problématique liée au logement et au foncier est peu investiguée (en dépit des travaux de la MOT pour le Ministère de l'Équipement²⁸ au milieu des années 2000, et de l'observation régulière de la thématique en franco-suisse). La pression qui s'exerce en particulier sur les versants français qui jouxtent les territoires des pays voisins les plus attractifs (Luxembourg, Monaco, Suisse, Bâle notamment) rend complexe l'appréhension transfrontalière de cette thématique. La réflexion doit porter non seulement sur la connaissance des tendances à l'œuvre dans ces domaines (réalité de la pression, comparaison des coûts et des stratégies résidentielles) mais également la comparaison des pratiques en la matière et la possibilité d'outils communs à utiliser sur les espaces les plus tendus. Cette thématique clé pourra faire l'objet d'un dépôt de projet dans le cadre d'ESPON en 2016 (cf. 2.2).

Transition énergétique

La MOT a organisé au sein de son réseau un groupe de travail sur les « énergies renouvelables dans un contexte transfrontalier » en 2012/2013. Elle effectue une veille continue sur le sujet tant sur les pratiques françaises qu'européennes. En lien avec ses adhérents l'Eurodistrict PAMINA et ERDF²⁹, **elle capitalisera la matière accumulée sur ce sujet en préparant une publication à paraître en 2016.**

Société civile et enjeu lié à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière (voir aussi problématique inclusion sociale)

Le degré de maturité des différents projets de territoire transfrontaliers, leur aboutissement inégal, les 25 années de coopération territoriale européenne, la crise économique actuelle et les réactions de défiance des citoyens à l'égard des politiques, observés dans les récents scrutins électoraux, sont autant d'éléments épars qui posent plus que jamais la question de l'implication des citoyens dans les territoires transfrontaliers et les politiques qui y sont menées. Quel sens donner au développement territorial de ces espaces, aux actions de coopération qui s'y déroulent ? Comment communiquer politiquement sur les projets de territoire transfrontaliers ? En dépit de la grande complexité administrative du cadre de coopération, comment rester connecté avec le sens ultime des démarches transfrontalières ? Si la prise en compte du citoyen dans les espaces transfrontaliers renvoie à des questions multiples, la mise en place de services aux populations concernées contribue en partie à répondre à cette interrogation sur l'utilité de cette coopération (santé, éducation, culture, emploi, formation etc.). La question de l'identité transfrontalière passe aussi par un apprentissage interculturel (l'apprentissage de la langue du voisin, touchant au domaine de l'éducation scolaire comme extra-scolaire) avec pour effets espérés l'amélioration des pratiques de coopération (cf. travaux et formations de l'Euro-institut), un meilleur accès sur le marché du travail transfrontalier etc.). **Ces questions prennent une acception particulière pour cette année 2016 avec la problématique des contrôles renforcés aux frontières qui vient percuter les logiques de construction territoriale transfrontalière et d'échanges citoyens transfrontaliers de proximité.**

²⁸ Maintenant Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

²⁹ Électricité Réseau Distribution France

Politique de la Ville^[1]/Inclusion sociale en territoire transfrontalier

Les territoires frontaliers français sont soumis à des évolutions rapides, sous l'effet des flux de travailleurs frontaliers massifs, en constante évolution. Des différentiels de développement économique et de revenus existent sur ces territoires restreints, engendrant des problématiques d'éviction spatiale (flambée des coûts du foncier et du logement), citoyenne (défiance vis-à-vis du politique, non vote, ou vote anti-frontalier et anti-européen, radicalisation notamment dans certains quartiers frontaliers tensions intercommunales etc.). Ce sujet est très émergent et peu observé. Il reste pourtant déterminant pour comprendre les nouvelles menaces qui pèsent sur ces espaces très spécifiques et s'interroger sur des actions à y mener. Pour les deux thématiques précitées, l'opportunité d'un champ de recherche (sociologie, sciences politiques) est à souligner tant au niveau national qu'europpéen.

La question de l'inclusion sociale est à relier entre autres à la problématique du périurbain et qui prend une acception très particulière en territoire transfrontalier (Métropole Lille-Kortrijk-Tournai, Valenciennois, Eurodistrict SaarMoselle, Métropole de Strasbourg, Grand Genève...), et à connecter également avec la problématique logement. **A cet égard la MOT se rapprochera en 2016 du CGET, notamment de la Direction de la Ville et de la Cohésion Urbaine du CGET afin de permettre l'émergence de synergies sur ce sujet.** Il est à noter que le CGET est pilote avec la Belgique du partenariat européen de 3 ans centré sur la **pauvreté urbaine** et la **régénération des quartiers en difficulté dans le cadre de l'agenda urbain UE**. L'objectif de ce partenariat est d'améliorer le financement, la réglementation, les connaissances et les coordinations des politiques européennes pour enrayer la pauvreté urbaine en Europe. **Il s'insère dans la dynamique globale du pacte d'Amsterdam sur l'urbain.**

La MOT identifiera les quartiers faisant l'objet de contrats de ville dans les communes frontalières et proches de la frontière. Elle assistera le CGET, à travers notamment la Direction ville et cohésion urbaine pour comparer et partager les bonnes pratiques en matière d'inclusion et de politique de la ville dans les territoires urbains traversés par la frontière.

3. Troisième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international

La coopération transfrontalière s'inscrit naturellement dans le processus plus large de la construction européenne, rendant indispensable la poursuite de l'ouverture européenne de la MOT. Cette ouverture européenne se poursuit à travers les axes suivants, qui font écho aux chapitres précédents.

3.1 Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, capitalisation

3.1.1 Projets européens

Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques pourront s'effectuer notamment dans le cadre du pilotage, de l'apport d'expertise ou de la participation de la MOT à des projets européens. La MOT étudiera la possibilité de participer à des projets européens, notamment avec ses partenaires de la CECICN³⁰, de la plateforme de Budapest³¹, du réseau TEIN des Euro-instituts, de l'ARFE³², ou d'autres partenaires européens, dans les champs de priorité de la Commission européenne (stratégie UE 2020, question des obstacles à la coopération et à l'intégration européenne, préparation de la politique de cohésion post 2020), et des présidences néerlandaise et slovaque.

[1] Au sens français du terme

³⁰ Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionales

³¹ Plateforme d'échange des structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière

³² Association des Régions Frontalières Européennes

Afin d'examiner les possibilités de tels projets dans le cadre de la programmation 2014-2020, et plus largement, de partenariats, des contacts sont entretenus avec les programmes de réseaux :

- INTERACT (approches thématiques, base de projets KEEP³³, mise en œuvre des GECT, etc.),
- URBACT (agglomérations transfrontalières),
- Actions innovatrices en matière de développement urbain,
- INTERREG EUROPE (prise en compte du transfrontalier dans la plateforme d'expertise, etc.),
- ESPON (observation transfrontalière),
- ainsi qu'avec les programmes transnationaux, susceptibles de financer des projets de mise en réseau (Europe du Nord-ouest, Espace alpin, etc.).

Plus largement, des interactions sont nécessaires avec ces programmes pour qu'ils prennent mieux en compte le transfrontalier et améliorent la qualité des actions menées à cet égard. La participation à des projets peut être envisagée également dans le cadre de financements européens tels que : les réseaux Jean Monnet ; le programme Horizon 2020 ; le programme Europe for citizens.

3.1.2 Partenariat dans le cadre de la Plateforme de Budapest

Cette plateforme associe les structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière en Europe : outre la MOT, le CESCO³⁴ pour la Hongrie et des structures équivalentes aux Pays Bas et au Portugal.

Les acquis de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, avec le développement d'un dialogue inter étatique sur le projet d'un outil juridique pour résoudre les obstacles transfrontaliers, ainsi que la participation régulière de plusieurs Etats et de la DG REGIO aux réunions du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation, confirment l'opportunité d'un processus de dialogue permanent inter états européens sur le transfrontalier. Dans cet objectif, l'année 2016 verra l'évolution de la plateforme en l'ouvrant: d'autres membres, telles les administrations en charge du suivi transfrontalier (aujourd'hui la Commission de Coordination et de Développement Régional du Nord du Portugal et le Ministère de l'Intérieur et des relations avec le Royaume des Pays-Bas). Dans ce contexte, la MOT prendra l'attache de nouveaux Etats à commencer par le Luxembourg, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne etc. Les travaux de la plateforme seront mis en perspective de l'agenda politique (agenda territorial, agenda urbain, politique de cohésion) au travers de prises de position, de la participation aux réunions au nom de la Plateforme. Ils pourront notamment relayer la démarche du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation des territoires transfrontaliers initié par le CGET en 2013 (cf. 2.2).

3.1.3 Réflexions sur les métropoles transfrontalières

Des réflexions sur les métropoles transfrontalières seront menées en lien avec le CGET et les Etats voisins : Allemagne (IMeG – Groupe d'initiative des Régions métropolitaines transfrontalières) ; Luxembourg ; Suisse ; Belgique, suite au séminaire sur les pôles métropolitains qui s'est tenu le 19 septembre 2014 à Genève, et au séminaire européen du 30 juin 2015 au Luxembourg. Lors de la conférence du réseau mondial BRIT (Border regions in transition) du mois de mai 2016 à Hambourg (Allemagne) et Sonderborg (Danemark), la MOT animera une session sur les réseaux urbains transfrontaliers (cf. 3.3.2).

³³ Knowledge and Expertise in European Programmes

³⁴ Central European Service for Cross-Border Initiatives

3.1.4 Plateforme des GECT du Comité des Régions

La participation à cette plateforme, dans le cadre de la Déclaration d'intérêt commun avec le Comité des Régions, permettra de relayer au niveau européen les pratiques et réflexions du réseau de la MOT (cf. également 2.1.3).

3.1.5 Participation au réseau TEIN (des Euro-instituts) dans le cadre de leurs échanges

TEIN est le réseau des organismes de formation et recherche sur le transfrontalier, piloté par l'Euro-institut situé à Kehl. La MOT s'associera, le cas échéant avec l'ARFE, aux travaux que TEIN souhaite développer : utilisation et diffusion des outils pédagogiques et d'évaluation, mise en commun des ressources. **Le projet de dictionnaire critique de la coopération transfrontalière**, initié par l'Université de Strasbourg, l'Université d'Artois et la MOT dans le cadre de la publication en 2015 par la DG REGIO de la brochure sur les 25 ans de la coopération territoriale, et qui pourrait être développé dans le cadre d'un projet Jean Monnet, en est un exemple.

3.2 Représenter les intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière à l'échelle européenne

3.2.1 Partenariat avec la Conférence européenne des réseaux de villes transfrontaliers et interrégionaux (CECICN)

La MOT est membre fondateur du réseau CECICN, réseau de réseaux de villes engagées dans la coopération territoriale européenne, soit à l'échelle du transfrontalier (MOT, CESCO etc.), soit à l'échelle de macro-régions (Baltique, Atlantique, Méditerranée, Adriatique, Danube).

Le travail engagé depuis 2012 entre la CECICN et les institutions européennes, sur la base du document stratégique sur la coopération intelligente - les villes et les régions engagées dans la Coopération Territoriale Européenne, sera poursuivi. La MOT et ses partenaires continueront notamment de faire valoir leur avis sur le processus de programmation de la coopération transfrontalière 2014/2020, et l'avenir de la politique de cohésion. L'année 2016 permettra de déposer ensemble un projet dans le cadre du programme Europe for citizens avec plusieurs membres du réseau de la CECICN, dans le but d'animer et de faire vivre le réseau à travers des actions concrètes (organisation de plusieurs séminaires à l'échelle européenne).

3.2.2 Alliance stratégique avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)

La coopération de la MOT avec l'ARFE (Association des régions frontalières européennes) permet d'allier deux réseaux complémentaires : la MOT étant plus spécialement représentative de la gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière aux frontières françaises, et l'ARFE représentant un grand nombre de régions frontalières et d'eurorégions en Europe. Cette alliance permet de peser d'un plus grand poids dans le débat européen sur la coopération transfrontalière. La MOT et l'ARFE ont déposé en mars 2016, aux côtés d'autres partenaires, un projet sur l'évaluation de l'impact territorial dans le cadre du programme ESPON.

3.2.3 Coopération avec les institutions européennes

Cette coopération permet le relais des intérêts du transfrontalier. La MOT exerce une veille sur l'actualité européenne, et répond régulièrement aux consultations lancées par les différentes institutions (Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions etc.), le cas échéant avec la CECICN). Elle fait connaître auprès des institutions européennes ses prises de positions et cherche à pérenniser les relations établies ; elle prend part à, voire initie elle-même, des ateliers dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes (anciennement OPEN DAYS), la 2^e semaine d'octobre à Bruxelles.

Coopération intergouvernementale et avec le Conseil

Dans le cadre du Trio Italie (S2 2014), Estonie (S1 2015), Luxembourg (S2 2015), ce dernier a souhaité faciliter la coopération transfrontalière en proposant de créer une nouvelle base légale pour l'adoption de dispositions spécifiques dans les espaces transfrontaliers. **Ce régime dérogatoire pourrait permettre d'appliquer localement la législation du pays voisin, créant ainsi une « bulle transfrontalière » selon l'expression de la présidence luxembourgeoise.** Le processus de recours à l'outil juridique s'apparenterait à celui des GECT : projet défini localement puis soumis à approbation des autorités nationales. Le règlement européen qui servirait de base légale pourrait être inclus dans le paquet législatif des fonds structurels 2021-2027.

En 2016, la MOT poursuivra son appui aux Etats favorables à cette initiative et à la Commission européenne, notamment dans le cadre du nouveau trio NL/SK/MT (cf. 3.1.2).

Comité des Régions

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec le Comité des Régions, notamment en lien avec la **plateforme des GECT** du Comité des Régions, le **Groupe interrégional sur la coopération transfrontalière et le GECT** lancé en 2015, et dans le cadre de la déclaration d'intérêt commun. Cette dernière porte notamment sur un échange en termes de coopération transfrontalière et plus particulièrement les GECT, ainsi que sur la participation de la MOT au Dialogue structuré.

Parlement européen

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec les parlementaires européens concernés par la coopération transfrontalière, afin de les sensibiliser à ses différents défis, notamment dans le cadre du **Groupe de travail sur la coopération transfrontalière**, présidé par Anne Sander, députée européenne et vice-présidente de la MOT.

Commission européenne

Suite à une année 2015 décisive en matière de rapprochement avec la DG REGIO (participations croisées aux réunions, publication de l'ouvrage sur les 25 ans de la coopération territoriale européenne, expert européen au titre de la « **Cross border review** »), le contact sera poursuivi et intensifié avec la DG REGIO et les autres DG concernées par la coopération transfrontalière, afin de les associer, dans un bénéfice mutuel, aux travaux de la MOT. En 2016, la MOT poursuivra notamment son rôle au sein de la plateforme d'experts européens auprès de la Commission européenne sur l'enquête relative aux obstacles.

Conseil de l'Europe

Le partenariat de la MOT avec le Conseil de l'Europe concernera notamment le suivi du 3ème protocole additionnel à la Convention-cadre de Madrid (groupement euro-régional de coopération), qui est entré en vigueur aux frontières franco-suisse et franco-allemande au 1er mars 2013, ainsi que le thème des obstacles à la coopération transfrontalière (cf. 2.1.1).

3.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.)

3.3.1 Outre-mer

La MOT poursuivra son appui méthodologique à la coopération transfrontalière sur les frontières d'outre-mer. Dans ce contexte, elle est en contact étroit avec le Ministère des Outre-Mer, et a obtenu une première subvention en 2015. La coopération avec le Ministère sera poursuivie en 2016. Engagée dans des partenariats réguliers et techniques avec ces territoires (essentiellement la Guyane sur ses deux frontières) ou ponctuels (autres régions et collectivités d'outre-mer), elle veillera à ce que ces frontières françaises non métropolitaines soient bien prises en compte dans les politiques

nationales et européennes dans ce domaine. Elle suivra en 2016 le démarrage des Programmes de coopération Outre-mer (cf. 2.3) et viendra en appui de ces régions dans leur volonté de structuration juridique d'équipements transfrontaliers (Bac Maroni pour la région Guyane, station d'épuration pour l'île de Saint Martin), de coopération en matière de logistique portuaire dans l'espace caribéen (cluster GAT Caraïbes Logistique et Transports en Martinique), en fonction de l'état d'avancement de ces projets.

3.3.2 Ouverture internationale

La MOT poursuivra également son action sur d'autres frontières (Est de l'Europe, Afrique etc.), dans une perspective multi-niveaux, dans le cadre de la coopération interétatique ou décentralisée, en liaison avec les acteurs concernés (notamment CGET, MAEDI et ses différentes directions, dont la DAECT ; AFD³⁵ ; Luxembourg ; ONU etc.).

Ceci concerne en particulier :

- la coopération entre anciens et nouveaux Etats membres de l'Union européenne : Hongrie, avec le CESCO et Initiative France-Hongrie ; Pologne, par exemple sur les enjeux liés aux GECT (participation à une table-ronde franco-polonaise lors du Congrès européen des gouvernements locaux, à Cracovie les 5 et 6 avril 2016).
- la coopération Nord-Sud, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Programme Frontière de l'Union Africaine, des relations avec l'UEMOA³⁶, la CEDEAO³⁷, les Nations unies - UNCDF³⁸ (programme LOBI pour la mise en place d'un financement des projets transfrontaliers en Afrique de l'Ouest). L'assistance apportée par la MOT à l'UNCDF en 2013/2015, notamment sur la méthodologie de capitalisation des expériences, l'analyse des cadres stratégiques nationaux et les recommandations en matière de coopération entre les autorités ouest-africaines pour le financement de projets transfrontaliers, pourra le cas échéant être poursuivie, notamment dans le cadre du projet ACTS du MAEDI, et pour l'UNCDF sur d'autres frontières (Asie du Sud Est etc.). La MOT renouera en 2016 avec le Club du Sahel de l'OCDE avec lequel elle avait travaillé en 2010.
- **Assistance auprès de l'ambassade de France en Haïti pour amorcer le développement d'une coopération transfrontalière avec la République dominicaine** et avec les Régions françaises d'outre-mer, qui pourrait ultérieurement être promue avec l'appui du FED.

Le rapprochement **Caisse des Dépôts - AFD** ouvre également de nouvelles perspectives de coopération pour l'ingénierie de la MOT. La MOT pourrait notamment apporter un soutien méthodologique sur les questions de gouvernance transfrontalière et dans certains domaines nécessitant un éclairage transfrontalier (transport, aménagement du territoire, énergie etc.).

La MOT participera à la **conférence biennale du réseau mondial BRIT (Border regions in transition)**, qui réunira au mois de mai 2016 à Hambourg (Allemagne) et Sonderborg (Danemark) des chercheurs travaillant sur les questions de frontières ; elle y animera une session sur les réseaux urbains transfrontaliers, associant chercheurs et praticiens.

Dans le cadre du projet **BIG (Borders in globalization) financé par le gouvernement fédéral canadien**, la MOT co-organisera à Paris les 7 et 8 juillet 2016 à l'Assemblée nationale une conférence, sous la forme d'un « policy forum », permettant un dialogue entre chercheurs et concepteurs des politiques publiques, portant sur une approche systémique de la gestion des frontières sur différents continents (Europe, Amérique, Afrique).

³⁵ Agence française de développement

³⁶ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

³⁷ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

³⁸ Fonds d'équipement des Nations unies